

# **Rapport "Evaluation de la mise en œuvre expérimentale de l'indemnité kilométrique pour les vélos"**

Mis à jour le 14 mars 2016

## [Sauvegardé](#)

L'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo, qui était l'une des 25 mesures du Plan d'action « mobilités actives » présenté en mars 2014 s'est déroulée du 1er juin au 1er novembre. Elle a porté sur plus de 8 000 salariés répartis dans 18 entreprises volontaires.

L'évaluation a été financée par l'ADEME et copilotée par la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (CIDUV) qui s'est appuyée sur un bureau d'études.

Le principal enseignement de cette expérimentation est la hausse de 50 % de la part modale du vélo pour les déplacements domicile-travail, dans les entreprises qui ont participé à l'expérimentation.

Les ministres remercient les entreprises ayant participé à cette expérimentation en acceptant d'accorder à leurs employés se rendant au travail à vélo une indemnité kilométrique de 25 centimes net par kilomètre parcouru.

[Consultez le rapport de janvier 2015 sur le site de l'ADEME](#)

**Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat**

[S'inscrire](#)